



*Association
Nautique
Police*

HOTEL DE POLICE - 17-19, BD CARL-VOGT - 1205 GENEVE

Genève, le 05 mars 2024

Membres du Comité présents :

Patrick GHION (PGH) - Président / cours bateaux à moteur
Yaron HAGEN (YHA) - Vice-Président / secrétaire / Trésorier
David ROUSSET (DRO) – Accidents et assurances
Thierry RENEVIER (TRE) - Cours bateaux à voile
David-Alexandre MARTIN (DMA) - Maintenance et réparation de la flotte
James RISSE (JRI) - Maintenance mécanique de la flotte

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de l'ANP du 05.03.2024 qui a eu lieu à la salle fenêtre du Nouvel Hôtel de Police (NHP)

1.- Mot de bienvenue du Président

19h01 Le Président **Patrick GHION** (PGH) ouvre l'Assemblée Générale 2024 (AG 2024) de l'ANP et salue son Comité, ainsi que 28 membres présents ou représentés. Il note que 35 membres se sont excusés. Il s'agit des personnes suivantes :

- | | |
|------------------------|---------------------------|
| 1) Luc Schircks | 2) Gilles Maeder |
| 3) Eric Jaccard | 4) Rachid M'Rabet |
| 5) Frédéric Wagner | 6) Julie Wagner |
| 7) Emma Wagner | 8) Yaël Hagen |
| 9) Amon Hagen | 10) Jean-François Cabrita |
| 11) Andréas Kyparissis | 12) Ghion Clément |
| 13) Ghion Anna | 14) Ghion Aurélien |
| 15) Marc Reinhold | 16) Laurent Pechkranz |
| 17) Michel Panchaud | 18) Vincent Steulet |
| 19) Flury Christian | 20) Pascal Imbert |
| 21) Truand Claudio | 22) Truant Marco |
| 23) Peneveyre Patrick | 24) Stalder Romain |
| 25) Badoud Reynald | 26) Bard Claude |
| 26) Rossoni Jérôme | 28) Kyparissis Andréa |
| 29) Kreutzer Yves | 30) Iskander Houidi |
| 31) Jean-Luc Flubacher | 32) Philippe Barmettler |
| 33) Benoit Boucheron | 34) Raphaël Saraceni |
| 35) Corinne Jaquet | |

Le Président remercie les membres présents à cette Assemblée. Il remercie également les membres qui ont adressé un mot d'empêchement, généralement accompagné d'encouragements.

2.- Adoption du Procès-Verbal de l'AG 2023

L'assemblée ne demande pas la lecture du Procès-Verbal qui est à disposition des membres présents sous format papier. Il est approuvé et sera mis en ligne sur le site www.anp-ge.ch en même temps que le présent procès-verbal (AG 2023).

3.- Adoption du rapport du Président

19h03 **Patrick GHION** (PGH) continue son exposé dans les termes suivants :

Il remercie l'important travail effectué par les membres du Comité, qui lors d'une nouvelle année riche en rebondissements a su faire face aux imprévus afin que les membres puissent bénéficier des prestations de l'association. L'on sous-estime trop souvent l'engagement et l'énergie nécessaire pour faire fonctionner une association de la taille de l'ANP afin que l'ensemble des membres puissent profiter des bateaux, depuis le processus de réservation jusqu'à la pose des amarres au retour de navigation.

Comme toute association ou tout processus de travail, on peut toujours améliorer et faire mieux, c'est ce qui tient à cœur de l'ensemble des membres du comité et nous sommes en permanence à l'écoute de suggestions et d'idées. Je suis très fier du travail accompli par les membres du comité sans qui la gestion de l'association ne serait tout simplement pas possible. Mais aussi, une association c'est avant tout les membres qui la composent et nous avons la chance d'être entourés de membres particulièrement engagés dans les activités de l'ANP. Les messages de soutien, de critiques constructives et de félicitations sont fortement appréciés et, encore une fois, nul ne peut prétendre être parfait et le développement des activités de l'ANP restent au cœur de nos préoccupations.

L'année 2024 s'annonce d'ores-et-déjà riche, notamment en termes de remise en état des bateaux et leur remise à l'eau, les formations pour les permis et les examens qui sont pour certains déjà agendés et le souhait de redynamiser certaines activités tout au long de cette année. C'est donc confiant et très heureux de l'évolution de l'association que je vous retrouve ce soir pour l'assemblée générale.

* * * * *

4.- Adoption des comptes annuels et du rapport des réviseurs de comptes

19h55 **Yaron HAGEN** (YHA) prend la parole et présente les comptes ANP de l'année 2023.

REVENUS ET CHARGES 2021-2023**REVENUS**

Années	2021	2022	2023
Cotisations + finance d'entrée	24'540.--	25'550.--	30'677.50
Locations bateaux + autres produits	8'950.--	13'075,85.--	20'940.--
Cours bateaux	270.10	260.--	860.--
Intérêts bancaires	0.--	0.--	0.--
TOTAL	33'760.10	38'885.85	52'477.50

CHARGES

Années	2021	2022	2023
Frais de formation + matériel pour bateaux	2'874.64	6'476.10	2'617,18
Entretien bateaux	22'986.34	4'384.--	14'741.07
Sinistres bateaux	0.--	0.--	0
Assurances + impôts + places amarrage	12'315.15	14'547.22	12'664.60
Charges administratives + repas ANP annuel	956.23	1'406.55	5'683.77
Manifestations + prix	0.--	0.--	0.--
Cotisations association	378.--	645.--	500.--
Site internet + matériel informatique	181.40	759.85	10'456.15
TOTAL	CH 39'691.76	28'218.72	46'662.77
BENEFICE/PERTE	- 5'931.66	4'511.03	5'814.73

FORTUNE

	Actifs au 31.12.2021	Actifs au 31.12.2022	Actifs au 31.12.2023
COMPTE COURANT	CHF 72'914.44	CHF 77'425.47	CHF 83'240.20
COMPTE EPARGNE	CHF 0.-- (Disparaît en 2022)	--	--
TOTAL	CHF 72'914.44	CHF 77'425.47	CHF 83'240.20

Le Trésorier **Yaron HAGEN** (YHA) invite tous les membres à se référer aux photocopies remplies de tableaux et de chiffres qui ont été distribuées au début de l'assemblée.

Il précise que la météo estivale de l'année 2023 a été favorable "financièrement parlant" pour l'ANP. Les locations ont été largement à la hauteur des attentes du Comité. Suite au décès de Didier, le Comité a dû se réorganiser et reprendre en main toute la partie qui était gérée auparavant par Didier.

Il y a eu certes quelques pannes avec le Pacific Craft notamment qui ont nécessités des remorquages et des réparations mais dans l'ensemble la flotte a été à disposition de nos membres quasiment tout l'été.

La création du nouveau site a généré une dépense importante, soit plus de CHF 10'000.-- et malgré cette dépense, l'association a généré un bénéfice de CHF 5'814.73.

Il fait la lecture du rapport des vérificateurs des comptes 2023 signé par ESTEVE Michael, titulaire et KÄMPF Jean-Marc, suppléant.

Mesdames, Messieurs,

Conformément au mandat qui nous a été confiés lors de l'assemblée générale du 21 mars 2023, nous avons vérifié les comptes de l'A.N.P le mardi 23 janvier 2024 pour l'exercice 2023.

En fonction des pièces mises à notre disposition, nous pouvons affirmer que les comptes sont tenus avec exactitude et rigueur.

En conséquence, nous vous proposons d'approuver les comptes qui nous sont soumis et d'en donner décharge à notre trésorier M. HAGEN Yaron.

Avec nos sincères remerciements pour son excellent travail.

Les comptes sont approuvés par l'assemblée.

* * * * *

5.- Adoption des rapports des responsables bateaux-cours-régates

19h20 **Patrick GHION** (PGH) reprend la parole.

L'année 2023 s'est très bien déroulée, avec des permis bateau moteur et voile, ainsi que beaucoup de transitions sur d'autres bateaux.

Un phénomène qui se développe de plus en plus, est celui des pilotes faisant des reprises en main pour la nouvelle saison. Je salue particulièrement cet état d'esprit car, comme dans le monde de l'aviation, il vaut mieux une remise en forme en début de saison nautique qu'une déclaration de sinistre à l'assurance.

En 2023, ce sont 5 nouveaux Capitaines qui ont été formés au sein de l'association et qui ont brillamment réussi l'examen du permis moteur.

Permis bateau à moteur (Cat. A)

- **HAAS Cécilia**
- **HAGEN Amon**
- **SCHMIDT Cédric**
- **SCHNEIDER Telmo**
- **WAGNER Julie**

19h22 **David ROUSSET (DRO) - Accidents et assurances** - prend la parole.

Assurance :

L'ANP est actuellement assurée à la GENERALI, les primes annuelles se répartissent de la manière suivante :

Responsabilité civile de l'association	367,50 CHF
Quick Silver ACTIV 605 Open	1'960,60 CHF
Pacific Craft 650 WA	1'338,20 CHF
Janneau Cap Camarat 5.5 Style	1'509,10 CHF
Archambault Surprise	2'027,80 CHF
J. Anthonet	136,50 CHF
Remorque bateaux	150,90 CHF
Total	7'339,70 CHF

En 2023, nous n'avons à déplorer aucun accident de notre flotte. C'est donc un bilan très positif vis-à-vis de l'assurance que nous sollicitons occasionnellement.

Pour rappel, lors d'accidents ou dégâts sur l'une des embarcations, il y a lieu de l'annoncer sans délais à un membre du comité de l'ANP, afin que nous puissions traiter rapidement les réparations pour maintenir les bateaux à flot et disponibles à la location.

D'ailleurs, il est rappelé aux utilisateurs des embarcations, que toute sortie doit être inscrite au préalable sur le site, même en dehors de la saison estivale, afin que nous puissions identifier les navigateurs en tout temps.

Afin d'éviter les dégâts dès la reprise saisonnière, nous vous rappelons que le niveau du lac est bas en début de saison, il y a donc lieu de manœuvrer les bateaux à moteur avec prudence afin d'éviter d'endommager les hélices. Aussi, la plus grande prudence est demandée avec le voilier, la quille pouvant dans le meilleur des cas s'enliser dans la vase, mais également percuter un corps-mort (bloque de béton) au fond du chenal du port.

En début de saison, nous effectuons un entretien des coques et ponts des bateaux. Nous vous prions de les laisser propres lorsque vous partez, en donnant un coup de brosse et quelques seaux d'eau.

Rappelons-nous que ce sont nos bateaux à tous.

En vous souhaitant de belles navigations cette saison, gardez à l'esprit que le lac est un espace de liberté et de rigueur.

19h25 **James RISSE (JRI)** poursuit les propos de David en ce qui concerne l'entretien de notre flotte.

James RISSE (JRI) remercie les locataires des bateaux de l'ANP. Grâce à eux, il a passé 62 heures à remplacer des amarres arrachés par mégarde, à remettre en place les bateaux mal stationnés, à démonter une batterie pour la recharger à cause de la stéréo qui était allumée toute la nuit, à réparer du câblage arraché et des dégâts sur la coque suite à un mauvais amarrage.

James RISSE (JRI) fait savoir que certaines personnes laissent des restes de nourriture (paquets de chips, biscuits ou baguette de pain) après leur passages sur les bateaux. **James RISSE (JRI)** fait l'impasse sur les bières et bouteilles de rosé.

Il explique que la situation est d'autant plus désagréable lorsqu'il doit intervenir en urgence car un membre ne peut plus utiliser un bateau suite à une négligence absurde d'un autre membre.

James RISSE (JRI) demande à tout les membres de prendre soin des bateaux et de les rendre dans le même état que chacun aimerait les trouver.

* * * * *

6.- Élection du Comité

19h30 **Patrick GHION (PGH)** annonce que les membres du Comité en place ont annoncé rester en place dans leur fonction respective. Le Comité n'a reçu aucune demande d'adhésion pour rejoindre les rangs du Comité.

Aucun membre de l'AG n'apporte une quelconque objection à cela et approuve toutes les candidatures proposées. De plus, aucune membre de l'AG ne souhaite rejoindre le Comité de l'ANP.

* * * * *

7.- Élection des vérificateurs de comptes

19h32 **Yaron HAGEN (YHA)** propose aux membres présents de l'AG la fonction de vérificateurs des comptes de l'année 2024.

KÄMPF Jean-Marc et ESTEVE Michael se proposent comme vérificateurs des comptes.

Les membres présents de l'AG acceptent et approuvent cette proposition.

KÄMPF Jean-Marc est ainsi reconduit comme vérificateur de comptes en tant que titulaire, alors que ESTEVE Michael est reconduit en tant que suppléant.

* * * * *

8.- Adoption du programme annuel 2024

19h33 **Thierry RENEVIER (TRE) - Cours bateaux à voile** - prend la parole.

Il explique que le voilier Surprise le « Fugitif » se porte bien et que les locations ont été bonnes durant la saison passée. Plusieurs « prises » en main ont été effectuées et un passage de permis s'est déroulé avec succès pour notre membre Camil SCHILLIGER.

Cela faisait 7 ans que nous n'avions pas changé de voiles. Une grande voile et un foc neufs ont été commandés. Néanmoins, les voiles actuelles sont encore utilisables avec une réparation de la fenêtre fenêtre plastique.

Le Comité de l'ANP a décidé de les changer cet automne et de profiter de l'action, ainsi que d'un bon de CHF 500.-- de la voilerie NORTH SAILS que Thierry avait gagné lors d'une régate il y a deux ans et qu'il fallait utiliser.

A la demande de certains utilisateurs, nous avons commandé un « LAZY BAG » pour faciliter le rangement de la grand-voile et prolonger sa durée de vie.

Nous avons décidé de remettre en place les sorties gratuites du jeudi soir à 18:30 (largages des amarres).

Certains ont émis le souhait de remettre en place une régate qui aura lieu au mois de septembre. Date encore à confirmer car le plan d'eau à réserver est particulièrement occupé en cette période.

Thierry RENEVIER (TRE) propose de voter un budget de CHF 1000.-- pour faire face aux frais de l'ensemble de la saison, en particulier pour la mise en place de la régate, une distribution des prix et offrir un apéro.

Thierry RENEVIER (TRE) souhaiterait pouvoir compter sur un maximum de membre de l'ANP pour La mise en place de l'organisation.

Finalement, **Thierry RENEVIER** (TRE) explique qu'il faut sortir de l'eau le voilier tous les deux ans afin de refaire l'antifouling. Une date est à prévoir prochainement.

Thierry RENEVIER (TRE) remercie les membres présents en souhaitant un bon vent à tout le monde.

19h40 **Yaron HAGEN** (YHA) annonce que la date du repas de l'ANP aura lieu jeudi 20 juin 2024 dès 19h00 au restaurant club nautique de Versoix à Port-Choiseul. Il est demandé aux membres de s'annoncer d'ici le 10 juin 2024 en envoyant un bref courriel au Président.

L'ANP prendra en charge les boissons lors de ce repas annuel.

9.- Adoption du budget ANP 2024

19h42 **Yaron HAGEN** (YHA) prend la parole et présente le budget 2024.

Il informe l'Assemblée générale que le budget 2024 a été remis au début de l'assemblée.

BUDGET 2024

Revenus

Cotisations + finance d'entrée	CHF 27'000.--
Locations bateaux	CHF 17'000.--
Cours bateaux	CHF 1'000.--
Intérêts bancaires	CHF 0.--
TOTAL	CHF 45'000.--

Charges

Frais de formation + matériel	CHF 4'000.--
Entretien bateaux	CHF 15'000.--
Sinistres bateaux	CHF 1'000.--
Assurances + impôts + places amarrage	CHF 12'000.--
Charges administratives	CHF 4'000.--
Manifestations + prix	CHF 1'500.--
Cotisations association	CHF 500.--
Frais informatique	CHF 2'500.--
TOTAL	CHF 40'500.--

10.- Admissions, démissions, et radiations de membres

19h45 **Yaron HAGEN** (YHA) prend la parole et informe que l'ANP compte 260 membres au 15 mars 2024.

Le quota des 25% de membres supporteurs est atteint et les demandes d'adhésion de membres supporteurs restent maintenues en "stand by".

Démissions saison 2023 :

- 18 personnes

Exclusions pour non-paiement de la cotisation annuelle malgré plusieurs relances :

- 0 personne

Décès saison 2023 :

- 1 personne

Adhésions saison 2023 :

- 19 personnes

Mutation de statut saison 2023 :

- 0 personne

Répartition des membres de l'ANP

83	membres issus de la Gendarmerie
28	membres issus de la PI
65	membres issus de la Police Judiciaire
21	membres DSES/POLICE (2 EMP/1 divers DSES police, soit tous les autres collaborateurs sous les ordres directs de Mme la Commandante de la Police)
7	membres d'Honneur Police (y compris Maréchal de la Brigade de navigation)
1	membre issu du Pouvoir Judiciaire
55	membres supporteurs (prison/SAN/Polices municipales/Police fédérale/privés divers)

11.- Diverses décisions concernant certains bateaux

19h47 **Yaron HAGEN** (YHA) explique que l'ANP va devoir se réorganiser quant à l'hivernage des bateaux. Il était convenu que chaque bateau soit sorti de l'eau une année sur deux pour procéder à l'hivernage et à son entretien.

Le comité été informé au début de l'année que nous ne pourrons plus bénéficier de l'actuel emplacement qui a accueilli une partie de notre flotte pendant de nombreux hivers.

Il sied de préciser que notre association n'a jamais bénéficié d'une quelconque gratuité pour la mise à disposition du terrain. Elle a toujours été payante.

Grâce à David ROUSSET (DR), une solution a été trouvée. En date du mardi 27 février, un contrat de bail commercial a été signé avec Monsieur COURTOIS sans générer d'augmentation de frais par rapport à l'ancien emplacement.

Notre flotte disposera dès le mois de juin 2024 de deux emplacements à la ferme Courtois, sise à la route de la Branvuade 10 à Versoix.

Le remorque de l'ANP y sera stationnée à l'année et deux des quatre bateaux motorisés de notre flotte pourront hiverner à tour de rôle une année sur deux à cet endroit.

Yaron HAGEN (YHA) remercie encore une fois David ROUSSET (DR) pour son implication pour l'association.

* * * * *

12.- Nouveau site internet ANP – modification à apporter

19h50 **Yaron HAGEN** (YHA) explique le Comité a dû apprendre à utiliser les fonctions du nouveaux site internet. Pour rappel, le site internet est hébergé par la société ZIP qui se trouve aux Eaux-Vives à Genève. Le programme comptable WinBiz qui permet la facturation des locations se trouve à Martigny.

La réservation et la facturation sont donc totalement séparées et le choix de deux entreprises basées en Suisse a été voulu par le Comité.

Le site internet de l'ANP ne contient plus aucune donnée personnelle des membres. Seuls les noms, les prénoms, une adresse mail et un numéro de téléphone portable sont demandés aux membres. Il n'y a aucun lien entre le site de l'ANP et le programme comptable utilisé par l'ANP.

Les adresses de nos membres ne sont pas stockées dans un ordinateur mais uniquement sur le Cloud de WinBiz qui en garanti la sécurité.

Cette méthode génère certes un travail supplémentaire mais augmente la sécurité des données de nos membres.

Le Comité de l'ANP attend les remarques et propositions des membres afin de les transmettre à la société ZIP avant le début de la nouvelle saison.

L'AG souhaiterait une meilleur visibilité des dispositions des bateaux et un calendrier au mois pour savoir quel bateau est libre.

L'AG souhaiterait également que les locations avec son loueur soient visibles de manière à pouvoir prendre contact si besoin avec le précédent loueur et aussi de louer un bateau après l'heure du temps de location sans diminution du tarif.

Par exemple : louer à 14h un bateau dans la tranche 1230h à 17h00 soit 3 heures au lieu de 4 heures 30 pour le même tarif.

Le Comité soumettra ces demandes à la société ZIP dans les meilleurs délais.

13.- Nouvelle tarification & mise en place de forfaits annuels avec tarifs préférentiels

20h00 **Yaron HAGEN** (YHA) soumet à l'AG une proposition de tarification qui favorise les membres réguliers. L'idée générale est de proposer un forfait de location à prendre avant la saison afin d'encourager les locations. Les montants de la cotisation annuelle, des frais uniques d'inscription, des locations du voilier et de la barque Anthonet restent inchangés. Le tarif des prises en main augmente de CHF 20.--, celui du cours moteur de CHF 15.-- et celui du cours voile de CHF 20.--.

Le membre qui n'effectue qu'une location des bateaux à moteur (hors barque) dans la saison ne verra qu'une légère augmentation, soit de CHF 10.-- à CHF 20.--. Il est précisé que ce nouveau tarif reste très largement en-dessous des tarifs pratiqués par les loueurs de bateaux de la place. Le forfait sera très avantageux pour le membre qui prend des forfaits à la journée.

Yaron HAGEN (YHA) remet un exemplaire de la proposition à chaque membre.

Après consultation, l'AG accepte la 1^{ère} partie, soit l'augmentation des prises en main (passage de CHF 60.-- à CHF 80.--, l'augmentation des cours bateaux (passage de CHF 60.-- à CHF 75.-- / 1 heure) et voile (passage de CHF 100.-- à CHF 120.-- / 2 heures).

A l'inverse la proposition de forfaits et d'augmentation du prix des locations pour les 3 bateaux à moteur n'a pas été retenue.

Le Comité appliquera donc les mêmes tarifs pour les locations qu'actuellement.

12.- Divers et propositions des membres

2040h Le membre APHOTELOZ Sébastien fait savoir à l'AG et aux membres du Comité qu'il peut mettre à disposition contre rémunération un terrain pouvant accueillir la flotte de l'ANP durant la période d'hivernage. Il précise que le terrain se trouve en France.

Le membre VIGNAT Dominique fait savoir qu'il faut se renseigner sur les formalités douanières (passage des bateaux de Suisse en France) aupréalable.

20h55 **Yaron HAGEN** (YHA) clôt l'Assemblée Générale en remerciant son Comité et les membres présents.

Yaron HAGEN
Vice-président

